



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° CT0405-2017-001

Collège du secteur Territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes 31 janvier 2017	Convoqué le : 23 janvier 2017
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 1^{er} février 2017	Affiché le : - 1 FEV. 2017

Le 31 janvier 2017 à 13h30, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis Gap, tous les délégués élus au Collège du secteur Territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD).

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD disposant de 6 voix
- David GEHANT disposant de 6 voix (suppléant de Françoise BRUNETEAUX)
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix
- Patricia GRANET disposant de 2 voix
- Rober GAY disposant de 2 voix (suppléant de René MASSETTE)

Délégués absents donnant pouvoir :

Délégués absents :

- Françoise BRUNETEAUX disposant de 6 voix
- Jean-Yves ROUX disposant de 2 voix
- René MASSETTE disposant de 2 voix
- Florent ARMAND disposant de 2 voix
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix

Le total des voix est de : 18.

Le nombre d'élus délégués présents est de 5 sur un total de 8. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille



**COLLEGE DU SECTEUR TERRITORIAL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES
Séance du 31 janvier 2017**

DELIBERATION N°CT0405-2017-001

**STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DANS LES ALPES DE
HAUTE-PROVENCE ET LES HAUTES-ALPES EN 2017**

Le Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes,

Vu les articles 1425-1 et 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu, l'arrêté Préfectoral du 04 octobre 2012 portant création de PACA THD ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 29 novembre 2016 portant modification des statuts de PACA THD ;

Vu l'article 5.5 i) des statuts de PACA THD ;

Vu la délibération n°2017-010 du Comité syndical de PACA THD donnant certaines délégations au Collège du Secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes;

Vu le rapport n°CT04/05-2017-001 présentant la Stratégie d'aménagement numérique dans les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes en 2017 par le Syndicat Mixte ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD) ;

Considérant l'adoption par le Conseil départemental des Hautes-Alpes le 07 février 2012 du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) ;

Considérant l'adoption par le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence le 30 mars 2012 du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) ;

Considérant la création en 2012 de PACA THD avec pour membres fondateurs ces deux Départements et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en œuvre par PACA THD des actions identifiées dans ces SDTAN et leurs objectifs détaillés dans le rapport n° CT04/05-2017-001 ;

*La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère
exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de
Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*

Considérant la nécessité du lancement de l'actualisation des SDTAN des deux Départements alpins, de la poursuite des actions de montée en débit fixe et d'inclusion numérique, de la montée en puissance des déploiements FttH et enfin de la mise en œuvre du plan France Mobile pour la couverture des zones blanches mobiles ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes approuve le principe d'une réalisation de l'actualisation des SDTAN des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes par PACA THD, dans le cadre d'une commande passée au titre du lien de quasi-régie qui les unit, par les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ;

ARTICLE 2 : Le Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes approuve la poursuite en 2017 des opérations de montée en débit fixe et d'inclusion numérique ;

ARTICLE 3 : Le Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes approuve la poursuite en 2017 des opérations de déploiement du réseau FTTH dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes ;

ARTICLE 4 : Le Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes approuve l'intervention de PACA THD, en lien avec les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, au titre du Plan France Mobile de l'Etat.

**La Présidente du Collège du secteur territorial
Des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes**



Chantal EYMEOUD

Annexes à la délibération n°CT04/05-2017-001

Annexe 1 – Budget prévisionnel des opérations de montée en débit et de collecte en 2017

<i>Actions de montée en débit</i>	Nb lignes Alpes de Haute-Provence	Nb lignes Hautes-Alpes	Total Lignes	Nb opé. Alpes de Haute-Provence	Nb opé. Hautes-Alpes	Total opé.
NRA	398	3084	3482	4	9	13
NRAZO	433	858	1291	5	6	11
PRM	1119	2101	3220	15	19	34
TOTAL	1950	6043	7993	24	34	58

Coûts Totaux	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Total
NRA	579 802,12 €	2 089 864,23 €	2 669 666,34 €
NRAZO	526 948,41 €	563 783,20 €	1 090 731,61 €
PRM	1 493 249,83 €	1 812 021,18 €	3 305 271,01 €
TOTAL	2 600 000,35 €	4 465 668,61 €	7 065 668,97 €

<i>Collecte</i>	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes
Tx + MOE	4 256 048,72 €	871 244,74 €
IRU	1 516 961,00 €	254 685,00 €
Totaux	5 773 009,72 €	1 125 929,74 €

Annexe 2 – Budget prévisionnel des opérations FtTE, FtTH et Smart Mountain en 2017

FTTE		Nb opé. 04	Nb opé. 05	Total opé.
	ZAE/Sites	3	0	3
		206 537,11 €	- €	206 537,11 €

FTTH	Prises 04	13231	24728
	Prises 05	11497	
	Coût 04	15 243 301,13 €	24 081 492,17 €
	Coût 05	8 838 191,05 €	
	Cout moy. prise 04	1 152,09 €	973,86 €
	Cout moy. prise 05	768,74 €	
Smart Station	Coût 04	750 000,00 €	1 500 000,00 €
	Coût 05	750 000,00 €	

Annexes à la délibération n°CT04/05-2017-001

Annexe 3 – Liste des opérations MED et FTTE à engager en 2017 par département

Départ eme	Commune	Type opération	Nom Opération ou extrémité arrivée	PODI/LP
04	Entrages	NRA	NRA CHABRIERES	32
04	La Garde	NRA	NRA La Garde	94
04	Senez	NRA	NRA La Tuiliere	140
04	Bayons	NRA	NRA BAYONS	132
04	Barles	NRA-ZO	NRAZO BARLES	63
04	Selonnet	NRA-ZO	NRAZO CHABANON	49
04	Demandolx	NRA-ZO	NRAZO Demandolx	84
04	Rougon	NRA-ZO	NRAZO Rougon	92
04	Montfort	NRA-ZO	NRAZO Montfort	145
04	Manosque	PRM	PRM MANOSQUE	76
04	Roumoules	PRM	PRM ROUMOULES	136
04	Auzet	PRM	PRM AUZET	47
04	Prads-Haute-Bléone	PRM	PRM PRADS HTE BLEONE	69
04	Thoard	PRM	PRM Thoard	48
04	La Rochegiron	PRM	PRM La Rochegiron	67
04	Simiane-La-Rotonde	PRM	PRM SIMIANE	62
04	Castellet-lès-Sausses	PRM	PRM CASTELLET SAUSSES	77
04	Senez	PRM	PRM Senez	57
04	Fontienne	PRM	PRM FONTIENNE	71
04	Lardiers	PRM	PRM Lardiers	96
04	Limans	PRM	PRM LIMANS	118
04	Montlaux	PRM	PRM Montlaux	43
04	Bayons	PRM	PRM Bayons	82
04	Méolans-Revel	PRM	PRM MEOLANS	70
04	Volonne	SITE	Maison santé Volonne	
04	L'Escale	ZAE	Zone Artisanale l'Escale	
04	Malijai	ZAE	ZAE du Moulin	
04	Malijai	ZAE	ZAE du Prieuré	

Annexes à la délibération n°CT04/05-2017-001

Départ eme	Commune	Type opération	Nom Opération ou extrémité arrivée	PODI/LP
05	La Beaume	NRA	NRA La Beaume	109
05	Ancelle	NRA	NRA Ancelles	635
05	Saint-Michel-de-Chaillol	NRA	NRA St Michel de Chaillol	249
05	Orcières	NRA	NRA Orcieres	767
05	Arvieux	NRA	NRA Arvieux	331
05	Ceillac	NRA	NRA Ceillac	300
05	Le Sauze-du-Lac	NRA	NRA le Sauze	107
05	Puy-Saint-Eusèbe	NRA	NRA Puy St Eusebe	166
05	Rosans	NRA	NRA Rosans	420
05	Manteyer	NRA-ZO	NRAZO Manteyer	201
05	Freissinières	NRA-ZO	NRAZO Fressinieres	123
05	Puy-Saint-Vincent	NRA-ZO	NRAZO Puy St Vincent	239
05	Saint-Étienne-le-Laus	NRA-ZO	NRAZO St Etienne le Laus	136
05	Éourres	NRA-ZO	NRAZO EOURRES	64
05	Montrond	NRA-ZO	NRAZO Montrond	95
05	Villar-d'Arène	PRM	PRM VILLAR ARENE	193
05	Saint-Julien-en-Champsaur	PRM	PRM ST JULIEN	90
05	Saint-Laurent-du-Cros	PRM	PRM ST LAURENT CROS	88
05	Champoléon	PRM	PRM CHAMPOLEON	92
05	Pelvoux	PRM	PRM Pelvoux	262
05	La Chapelle-en-Valgaudemar	PRM	PRM LA CHAPELLE EN VALGO	93
05	Saint-Maurice-en-Valgodemars	PRM	PRM ST MAURICE EN VALGO	90
05	Jarjayes	PRM	PRM JARJAYE	127
05	Lardier-et-Valença	PRM	PRM LARDIER VALENCA	104
05	Baratier	PRM	PRM BARATIER H	147
05	Baratier	PRM	PRM BARATIER K	115
05	Crots	PRM	PRM CROTS	89
05	Les Orres	PRM	PRM LES ORRES	111
05	Saint-Sauveur	PRM	PRM ST SAUVEUR HA	47
05	Saint-Sauveur	PRM	PRM ST SAUVEUR HB	40
05	Baratier	PRM	PRM BARATIER CHA	103
05	Saint-Apollinaire	PRM	PRM ST APPOLINAIRE	99
05	Saint-Étienne-le-Laus	PRM	PRM ST ETIENNE LAUS	119
05	Upaix	PRM	PRM UPAIX ROUREBEAU	92

Annexe 4 – Liste des communes FTTH concernées par le déploiement en 2017

Extension des zones FTTH sur les Communes commencées en 2016 :

- Villeneuve
- Château-Arnoux
- Sisteron
- Laragne-Montéglin
- Embrun
- Briançon

Début de déploiement sur des nouvelles communes

- 04
 - o Barcelonnette
 - o Castelane
 - o L'Escale
 - o Forcalquier
 - o Aiglun
 - o Peyruis
 - o Les Mées
 - o Riez
 - o Peypin
 - o Sainte-Tulle
 - o Pierrevert
 - o Volx
- 05
 - o L'Argentière la Bessée
 - o Saint-Bonnet en Champsaur
 - o Chorges
 - o Guillestre
 - o Savines le Lac
 - o Tallard
 - o Veynes